

Contractualisation d'un(e) d'un Expert(e) National(e) en employabilité pour le renforcement des capacités techniques des accompagnateurs professionnels de l'emploi

Lieu :	Gouvernorat de Médenine et de Tataouine, avec une présence occasionnelle au bureau du PNUD à Tunis
Type de contrat :	Individual Contract
Langues requises :	Français et Arabe
Date de début de mission :	01/08/2015
Nombre de jours :	17 jours

I. Description du projet :

Le PNUD a lancé en 2014 le projet de création accélérée d'emplois et de l'entrepreneuriat. Ce projet, financé par le gouvernement japonais, et mis en œuvre en partenariat avec l'Office de développement du Sud (ODS), a comme objectif principal de contribuer rapidement à la résorption de la question urgente et pressante du chômage à Médenine et Tataouine, en aidant les jeunes et les femmes qualifiés issus des zones les plus vulnérables à accéder au marché du travail et à créer leurs entreprises. Il vise aussi à promouvoir l'entrepreneuriat social par l'appui à la création d'entreprises sociales par les jeunes diplômés sans emploi, hommes et femmes.

À travers sa première composante « **Facilitation de l'accès au marché du travail et appui à la création d'entreprises** », le projet appuiera les jeunes hommes et femmes diplômés et sans emploi dans l'acquisition des compétences clés en matière d'entrepreneuriat et d'amélioration de leur employabilité et à répondre aux besoins des marchés locaux. Outre la création d'emplois, le processus permettra de renforcer durablement les capacités et de générer de meilleures pratiques.

II. Contexte du projet :

Les disparités régionales en matière d'emploi restent à un niveau alarmant. La région du Sud-Est enregistre des taux de chômage bien supérieurs aux moyennes nationales (37% dans le gouvernorat de Tataouine ou 20.4% à Médenine¹). A cet effet, le projet création accélérée d'emplois et appui à l'entrepreneuriat entend contribuer à la stimulation de l'offre de l'emploi, comme il entend appuyer les services d'appui aux demandeurs d'emploi, et ce, sur la base de l'état des lieux réalisé et du programme de renforcement des capacités développé.

En effet, Le projet actuel s'appuie sur le **Cadre stratégique régional pour l'emploi dans les Gouvernorats de Médenine et Tataouine**². Développé en concertation avec les différentes structures et parties prenantes régionales, le cadre ambitionne d'appuyer les décideurs et la société civile dans l'instauration et l'adoption de politiques incitatives aussi bien pour l'emploi des jeunes que pour la promotion de l'entrepreneuriat, notamment des petites et moyennes entreprises.

En répondant aux problématiques liées à l'emploi, à l'entrepreneuriat et à la gouvernance des dispositifs, les axes définis dans le cadre stratégique sont :

- 1. Le plaidoyer pour le développement du cadre législatif et mandats des différentes structures/autorités régionales existantes et futures dans la conception des programmes, plans d'action pour l'emploi / l'entrepreneuriat et le financement y afférent ;**

¹ [Chiffres de 2013. Cadre stratégique Régional pour l'Emploi dans les Gouvernorats de Médenine et Tataouine].

² Rapport produit par le projet d'appui au relèvement économique, à la cohésion sociale et au secteur privé, mis en œuvre par le PNUD, en partenariat avec l'ODS et financé par le Gouvernement Japonais. [Février 2014].

TERMES DE RÉFÉRENCE

2. *L'Adoption de mécanismes privilégiant l'employabilité et l'insertion plutôt que l'aide sociale, un processus d'accompagnement impliquant le secteur privé et la société civile, habilités, en partenariat avec les administrations, une valorisation du secteur privé, un renforcement de la formation à l'entrepreneuriat dans l'enseignement professionnel et classique et une intégration du secteur informel ;*
3. *L'Appui aux structures/autorités régionales existantes et futures dans la mise en œuvre des programmes et mécanismes pour l'emploi et l'entrepreneuriat.*

Afin d'apporter une réponse rapide aux problématiques citées, par une mise en œuvre spécifique, et générer les connaissances pour garantir les éléments d'une durabilité de l'approche, le projet Création accélérée d'emplois et de l'entrepreneuriat met en œuvre la composante « **Facilitation de l'accès au marché du travail et appui à la création d'entreprises** » en adoptant le plan de recommandations des points 2. Mécanismes et 3. Appui aux structures/autorités régionales.

A cet effet, un programme d'intervention a été développé par un expert dédié³ et validé par les comités techniques de la composante « Emploi » du projet qui sont composés par des représentants des administrations publiques concernées, du secteur privé et des organisations de la société civile. Ce programme d'intervention s'adosse aux principaux enseignements suivants :

- Les programmes d'aide à l'insertion (du type SIVP et CAIP) ont un impact très moyen en terme d'insertion.
- La formation du demandeur d'emploi sur les TRE est insuffisante pour garantir son insertion. Un accompagnement (évaluation des compétences, orientation) et une formation d'adaptation pour correspondre aux exigences requises du poste de travail sont souvent nécessaires.
- Les programmes qui garantissent des taux d'insertion élevés sont ceux qui partent d'offres d'emploi réelles et qui cherchent des employés potentiels pour les former dans le but de répondre aux exigences des postes d'emploi.

L'intervention ainsi développée s'articule autour des actions suivantes :

- Action 1 : Formation / Accompagnement sur les techniques d'amélioration de l'employabilité ;
- Action 2 : Formation – Insertion professionnelle dans des secteurs / métiers porteurs.

Les résultats attendus de cette composante sont :

Les jeunes femmes et hommes diplômés chômeurs seront appuyés afin d'accéder à l'emploi et créer des entreprises adaptées aux spécificités du marché local et répondant aux besoins de leurs communautés à Médenine et Tataouine.

Indicateurs :

100 jeunes diplômés sans emploi de Médenine et Tataouine ont les compétences non techniques et les capacités de gestion de micro-entreprise/petites et moyennes entreprises nécessaires et sont prêts à lancer leurs entreprises/accéder au marché de l'emploi. Au moins 30 % des bénéficiaires sont des jeunes femmes.

Dans ce cadre, le projet compte recruter **un(e) expert(e) national(e) en employabilité afin de mettre en œuvre une partie de l'action (1), à travers le renforcement des capacités techniques des accompagnateurs professionnels de l'emploi issu(e)s des secteurs public et privé.**

³ Rapport « Analyse rapide des possibilités d'emploi et des affaires ». [Décembre 2014].

III. Problématique & Développement :

Plusieurs dispositions et programmes actifs du marché du travail (PAMT) ont été mis en œuvre par l'ANETI pour faire face au problème du chômage. Parmi ces dispositions, nous citons, particulièrement⁴ :

a) **L'information** : Elle cible les demandeurs d'emploi (offres d'emploi, mécanismes d'aide à l'insertion,...), ainsi que les employeurs (demandeurs d'emplois inscrit, programmes d'incitation,...). L'état des lieux démontre que l'information des demandeurs d'emploi à travers les entretiens individuels approfondis et les séances d'information est peu développée.

b) **L'accompagnement** : les conseillers des BETI assurent un accompagnement des demandeurs d'emploi pour améliorer leur employabilité et favoriser leur insertion professionnelle. Cet accompagnement peut couvrir plusieurs volets : Analyse de la demande d'emploi, Etablissement d'un bilan de compétences du demandeur, Orientation du demandeur et Initiation des demandeurs aux Techniques de Recherche d'Emploi (TRE). Par ailleurs, le secteur privé pourrait également offrir ce service d'accompagnement. Sur le plan pratique, ce volet est également peu développé.

c) **Les programmes d'aide à l'insertion** : l'évaluation d'impact des différents programmes mis en place démontrent leurs limites dans le cas de régions où le tissu économique est peu développé. Par ailleurs, le manque de connaissance sur les profils des demandeurs d'emploi dans les zones à tissu économique peu développé ne permet pas d'identifier leurs prédispositions à saisir des opportunités d'emploi et/ou des mécanismes d'aide à l'insertion dans d'autres zones à tissu économique élevé.

Par ailleurs, de nouveaux mécanismes et programmes d'aide à l'insertion ont été développés, tels le « Chèque d'amélioration de l'employabilité » ou « Chèque d'appui à l'emploi ». Ces programmes prévoient un appui à travers un partenariat avec le secteur privé et les organisations de la société civile. Ainsi, ces programmes sont conditionnés par la disponibilité d'acteurs du privé et de la société civile qui soient habilités pour offrir des services adéquats pour l'accompagnement des demandeurs d'emploi.

La mise en œuvre de la composante « **Facilitation de l'accès au marché du travail et appui à la création d'entreprises** » entend ainsi développer l'écosystème local (public-privé-ONG) opérant dans le domaine de l'emploi afin de répondre au déficit en matière d'accompagnement des demandeurs d'emploi et à l'amélioration de leur employabilité.

Le programme d'intervention permettra ainsi :

- **La formation d'accompagnateurs professionnels en employabilité** : au nombre de 12 dans chaque gouvernorat (soit 24 au total dans les gouvernorats de Médenine et Tataouine). Objet de cette présentation mission.

- **La formation d'accompagnateurs au sein des ONG** : au nombre de 15 pour les deux gouvernorats.

- **L'accompagnement de jeunes demandeurs d'emplois** : au nombre de 100 pour les deux gouvernorats. Cet accompagnement sera assuré par les accompagnateurs professionnels et les ONGs qui sont formés lors de la première phase.

La présente mission devra également permettre au projet une meilleure connaissance de l'écosystème local afin de consolider le programme d'appui et alimenter le plan de recommandation pour l'activation du cadre stratégique régional pour l'emploi et l'entrepreneuriat.

La mission fera enfin un focus sur les spécificités genre afin de permettre au projet d'identifier les éventuelles actions à mettre en œuvre pour une approche genre en matière d'amélioration de

⁴ Extrait du Rapport « Analyse rapide des possibilités d'emploi et des affaires ». [Décembre 2014].

l'employabilité.

IV. Objectifs et résultats attendus de la consultation :

Le projet prévoit de contracter un(e) expert(e) national(e) en employabilité afin de mettre en œuvre le plan de renforcement des capacités techniques des accompagnateurs professionnels de l'emploi, issu(e)s des secteurs public et privé. Cette action cible les cadres locaux (conseillers des BETI, acteurs du privé) ayant déjà de l'expérience en matière d'accompagnement.

Le plan de renforcement des capacités mis en œuvre par l'expert(e), sous la supervision du comité technique « Emploi » du projet et celle du conseiller technique principal du projet, devra aboutir aux résultats suivants :

- Les capacités techniques des cadres des BETI ainsi que des acteurs du secteur privé sont renforcées en matière de Techniques de Recherche d'Emploi, d'analyse de la demande, d'élaboration de bilans de compétences et d'orientation des demandeurs d'emploi.
- Les cadres des BETI ainsi que des acteurs du secteur privé sont dotés des outils et méthodologies leur permettant de renforcer leur appui aux demandeurs d'emploi, en matière d'analyse de la demande, d'élaboration de bilans de compétences et d'orientation.

A la suite de la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités, l'expert(e) appuiera l'équipe du projet dans l'atteinte des résultats suivants :

- Les cadres des BETI ainsi que des acteurs du secteur privé bénéficieront d'une évaluation de leurs capacités et d'un plan de recommandation pour améliorer les services offerts au profit des demandeurs d'emploi.
- Un plan d'action pour l'appui et l'accompagnement de 100 demandeurs d'emplois, parmi les diplômés de l'enseignement supérieur et la formation professionnelle, par les accompagnateurs professionnels sera mis en place dans le cadre d'un programme pilote.

V. Tâches et responsabilités :

L'expert(e) contracté(e) sera sous la supervision du conseiller technique principal du projet « Création accélérée d'emplois et appui à l'entrepreneuriat » et en étroite collaboration avec le Coordonnateur régional du projet.

L'expert(e) aura à :

- Mener une série d'entretiens avec les parties prenantes concernées afin de :
 - Identifier les besoins et spécificités du contexte local, notamment avec les membres des comités techniques⁵ du projet pour adapter les méthodologies de formation et des approches.
 - Développer les outils d'analyse et d'accompagnement adéquats.
- Mener une revue documentaire et une compilation de la littérature existante en relation avec la thématique de l'accès à l'emploi.
- Concevoir et élaborer :
 - les modules de formation nécessaires détaillant les objectifs de chaque formation,

⁵ Le projet a mis en place des comités techniques pour chaque composante impliquant des représentant(e)s des administrations, des autorités et des organisations de la société civile.

TERMES DE RÉFÉRENCE

l'agenda, les détails pédagogiques, méthodologiques et logistiques de chaque session ainsi que leurs plans, etc. Les méthodologies de chaque formation adoptée devront être participatives et privilégier l'interaction entre les formateurs et les participant(e)s, et entre les participant(e)s eux (elles)-mêmes ;

- l'ensemble des supports qui seront distribués durant la formation ;
 - les outils d'évaluation des formations.
- Intégrer les commentaires et les propositions de l'équipe du projet.
 - Animer au moins deux sessions de formation de cinq jours par session à l'intention des conseillers BETI et des acteurs du privé (12 participants par session) et en utilisant le module de formation développé.
 - Développer une note méthodologie et un plan d'action à l'intention des conseillers BETI et des acteurs du privé en vue d'accompagner 100 demandeurs d'emplois.
 - Réaliser une restitution finale à l'intention de l'équipe de projet et du comité technique avec une note d'orientation à l'intention de l'équipe de projet et du partenaire national sur la pérennisation de l'approche développée.

VI. Produits attendus :

1. Une feuille de route pour la mise en œuvre de la mission intégrant la méthodologie de l'approche, les résultats attendus des sessions de formation et/ou de travail, l'accompagnement prévu pour les accompagnateurs professionnels.
2. Le draft avancé des plans et des modules de formation rédigés (ceci comprend tous les supports de formation PowerPoint, documents d'appui, hand-outs, etc.)
3. Un rapport sur les sessions de renforcement des capacités, comprenant entre autres une partie sur les leçons apprises et les recommandations.
4. Les plans d'actions pour la mise en œuvre de l'appui aux demandeurs d'emploi.
5. La restitution finale du plan de renforcement des capacités.

VII. Durée de la consultation, échéancier et honoraires :

Intervention de l'expert(e) contracté(e) : la mission se déroulera en trois étapes pour un total jours/hommes de travail de 17 jours détaillés comme suit :

N°Etape	Etape	Total Jour/homme
1	Cadrage de la mission & Conception des outils et des supports de formation	3
2	Mise en œuvre de la formation et du plan d'appui	12
3	Production du rapport final	2
	Total	17

Les jours de travail seront étalés sur une période allant du 1^{er} août au 30 septembre 2015. La consultation inclut des jours de travail :

- à distance,

TERMES DE RÉFÉRENCE

- dans les gouvernorats de Médenine et de Tataouine, au moins pour 15 jours (étape 1 et 2)

La consultation ne comprend pas les frais logistiques et organisationnels relatifs aux sessions de formation.

Le paiement des honoraires interviendra en trois (03) tranches payables comme suit :

Délivrables	Nombre de jour/homme	Délai de réalisation	Termes de paiement
Une feuille de route pour la mise en œuvre de la mission validée Le draft avancé des plans et des modules de formation rédigés	3	15/08/2015	20%
Un rapport sur les sessions de renforcement des capacités validé Les plans d'actions pour la mise en œuvre de l'appui aux demandeurs d'emploi validés	12	30/09/2015	60%
La restitution finale (Rapport) du plan de renforcement des capacités validé	2	15/10/2015	20%

VIII. Compétences et facteurs clés de succès :

Compétences organisationnelles :

- Faire preuve d'intégrité en incarnant les valeurs et l'éthique des Nations Unies ;
- Promouvoir la vision, la mission et les objectifs stratégiques du PNUD ;
- Faire preuve de sensibilité multiculturelle et savoir s'adapter au changement ;
- Faire preuve d'équité.

Compétences fonctionnelles :

- Connaissance approfondie des politiques actives de l'emploi, mandats des services d'appui pour l'amélioration de l'employabilité ;
- Grand sens de responsabilités, grande capacité d'analyse ;
- Etre capable de conduire un plaidoyer et de donner des conseils.

IX. Aptitudes et compétences exigées :

Le (la) candidat(e) doit remplir les conditions suivantes :

- Diplôme universitaire de niveau Master, en sciences humaines ou d'ingénierie, d'ingénierie de la formation ou équivalent ;
- Une expérience professionnelle confirmée d'au moins dix ans dans l'appui aux institutions publiques, principalement celles en relation avec l'emploi et de renforcement des capacités des cadres ;
- Au moins trois références dans la mise en œuvre de plans de renforcement des capacités pour l'amélioration de l'employabilité, des techniques de recherche d'emploi, d'élaboration de bilans de compétences et d'orientation des demandeurs d'emploi, ou de même degré de complexité ;
- Au moins une référence dans la mise en œuvre de formation au profit de cadres de l'emploi ;
- Une expérience confirmée de l'utilisation d'approches participatives et de techniques de

facilitation, justifiée par au moins deux références.

X. Relations de travail :

- L'expert(e) contracté travaillera en étroite collaboration avec l'équipe du projet et les membres des comités techniques.
- Les produits de cette consultation seront labélisés PNUD. Ils sont la propriété exclusive du PNUD. L'expert(e) ne publiera ni ne fera publier, sous quelque forme que ce soit, les produits de cette mission sans en référer au PNUD.
- L'expert(e) sera seul(e) responsable de la qualité technique de ses travaux et de la réalisation dans les délais adéquats des tâches qui lui sont été assignées.

XI. Critères de sélection :

Les offres seront évaluées sur la base de la méthode de notation pondérée. L'attribution du contrat devrait être faite en fonction de l'évaluation des offres déterminée comme suit :

- a) Conformité aux critères et qualifications requises / acceptabilité
- b) Obtention du meilleur score sur un ensemble prédéterminé de pondération des critères techniques et financiers spécifiques.
Poids des critères techniques : 70%
Poids des critères financiers : 30%

Seuls les candidats ayant obtenu un minimum de 70 points serait considéré pour l'évaluation financière.

XII. Grille d'évaluation de l'offre technique :

Critères	Poids	Point maxi
<u>Techniques</u>		
Critère A : Diplôme universitaire de niveau Master, en sciences humaines ou d'ingénierie, d'ingénierie de la formation ou équivalent <ul style="list-style-type: none"> • Master8 points • Plus qu'un Master dans la spécialité10 points 	10%	10
Critère B : Un minimum de 10 années d'expériences professionnelles confirmées dans l'appui aux institutions publiques, et principalement celles en relation avec l'emploi et de renforcement des capacités des cadres <ul style="list-style-type: none"> • 10 années.....10 points • Plus de 10 années et inférieur à 15 années.....25 points • 15 années et plus.....30 points 	30%	30
Critère C : Au moins trois références dans la mise en œuvre de plan de renforcement des capacités pour l'amélioration de l'employabilité, des techniques de recherche d'emploi, d'élaboration de bilans de compétences et d'orientation des demandeurs d'emploi, ou de même degré de complexité <ul style="list-style-type: none"> • 3 références.....15 points • Plus de 3 références et moins de 6 références.....20 points • 6 références et plus.....30 points 	30%	30
Critère D : Au moins une référence dans la mise en œuvre de formation au profit de cadres de l'emploi <ul style="list-style-type: none"> • 1 référence.....5 points • 2 références et plus.....10 points 	10%	10
Critère E : Expériences en facilitation d'ateliers et en élaboration de modules de formation	10%	10

TERMES DE RÉFÉRENCE

• 2 références.....5 points		
• 3 références et plus.....10 points		
Critère F : Méthodologie proposée pour la mise en œuvre de la mission	10%	10
• Présentation d'une méthodologie satisfaisante.....5 points		
• Présentation d'une méthodologie très satisfaisante.....10 points		
Financier	30%	
Score Total (Score Technique *0.7 + Score Financier * 0.3)		

XIII. Dossier de candidature :

Les dossiers de candidature devront être constitués des pièces suivantes :

- Le formulaire P11 dûment rempli et signé ;
- Copies des attestations, des diplômes et des attestations de travail.
- Une lettre de motivation ;
- La méthodologie proposée pour la mission, avec un document d'au moins deux pages ;
- Une offre financière détaillée et exprimée en Dinars tunisiens, hors taxes. Elle doit inclure le montant des honoraires demandés pour la réalisation des prestations et livrables mentionnées ;

Les frais de mission se rapportant aux déplacements et à l'hébergement pendant les missions de terrain, devront être inclus (séparément) dans l'offre financière

Modèle d'offre financière

Eléments	Prix U HT en TND	Nombre de jour	Total HT en TND
Honoraires :		17 jours	
Transport de Tunis à Médenine et Tataouine			
Hébergement en PC			
Total			